

E 2001 (h) 1969/262 / 42

*Le Ministre de Suisse à Vienne, Ch. D. Bourcart,
à l'Adjoint à la Division des Affaires étrangères
du Département politique, Ch. E. Lardy*

*Copie**L*

Vienne, 23 mai 1919

Pour faire suite à ma lettre de ce jour et en vous remerciant de votre intéressante lettre du 15 de ce mois¹ concernant la principauté de Liechtenstein j'ai l'honneur de vous informer que le Prince Edouard de Liechtenstein, Ministre in spe du Liechtenstein près le Gouvernement autrichien, un vieil ami, est venu me voir dernièrement et m'a chaudement recommandé la principauté de son oncle. Il considère son maintien – et le sauvetage des grandes propriétés du prince en Autriche, en Hongrie et notamment en Tchéco-Slovaquie – comme une garantie contre le bolchevisme; la fortune immense de S.A.S. Jean II peut, en effet, être un sérieux soutien pour la bonne cause. Le Prince Edouard a surtout beaucoup insisté pour qu'un représentant de son pays soit admis à être entendu par le congrès de la paix; il désirait aussi très vivement que nous nous chargions de la représentation du Liechtenstein là où il n'aurait pas d'agents et pour que nous prenions, d'une manière générale, la place occupée jusqu'ici par l'Autriche.

En ce qui concerne les questions spéciales que vous me posez, je crois:

1. Qu'il n'y aurait aucun inconvénient à admettre un représentant du Liechtenstein à Berne et cela sans consulter l'Autriche-Hongrie. L'Autriche-Hongrie est une notion qui a cessé d'exister et les nouveaux Etats, l'Autriche allemande en particulier, proclament sur tous les tons qu'ils ne s'identifient en rien avec l'ancienne Monarchie. Cette dernière avait la prétention de représenter de droit le Liechtenstein à l'étranger et exerçait ce droit de fait, mais il n'y a pas d'accord for-

1. Cf. n° 409.

23 MAI 1919

837

mel à ce sujet. Si on m'a fait comprendre jadis qu'on préférerait que je ne fusse pas accrédité auprès du prince résidant à Vienne sous prétexte que l'Autriche se chargeait de la représentation active et passive de la principauté, il s'agissait plutôt en réalité d'une opposition de la cour, qui ne désirait pas voir un autre monarque que l'Empereur faire acte de souverain dans la capitale de l'Autriche. Le fait que le Gouvernement actuel vient de se déclarer prêt à recevoir un envoyé du prince dûment accrédité me semble du reste militer en faveur de mon point de vue. (Voir dossier de 1918 en dernier lieu lettre du Département du 5 juin 1918 XIII.b.3.105. S.Br.)²

2. Le Dr. Beck semble être le candidat favori pour le poste de représentant diplomatique à Berne, mais, pour le cas où sa nationalité suisse serait un empêchement, le prince Edouard me prie de vous soumettre en outre le nom de M. Walther Probst, sujet liechtensteinois demeurant actuellement à Territet, Pension Vernet et précédemment à Hambourg où il avait une maison d'exportation et semble avoir fait fortune. Je ne connais ni l'un ni l'autre de ces Messieurs.

En ce qui concerne le fait que M. Beck est sujet mixte je suppose que, en espèce, il n'y aurait pas grand inconvénient à passer par-dessus cette objection, mais je dois dire que, en principe, il me semblerait préférable de ne pas admettre des Suisses comme représentants diplomatiques d'un Etat étranger auprès du Conseil fédéral. Je me rappelle que, du temps où j'étais au Département politique, certain chargé d'affaires d'une république sud-américaine nous avait plutôt ennuyé par ses prétentions et cela d'autant plus qu'il faisait des affaires et avait même, je crois, un magasin à Genève. Si l'on fait une exception pour le Dr. Beck, d'autres Etats pourraient invoquer ce précédent.

3. En me basant sur les explications données sous le § 1, je crois que la Suisse peut, sans inconvénient et sans consulter préalablement l'Autriche-allemande (qui n'est pas plus «l'Autriche» que ne l'est la Tchéco-Slovaquie) assumer la représentation diplomatique du Liechtenstein là où celui-ci n'aura pas d'agent à lui propre. Je ne crois pas non plus que nous ayons à risquer de ce fait des complications désagréables, la politique du Liechtenstein ne devant guère être compromettante.

4. D'une manière générale, et surtout si le Vorarlberg devient suisse, le Liechtenstein est destiné à graviter dans notre orbite et se détachera toujours plus de ce que fut l'Autriche. Le Gouvernement de Vienne ne prendra aucun intérêt à son sort, les grandes propriétés foncières du Prince risquent plutôt de le mettre en opposition avec les Gouvernements actuels auprès desquels il ne trouvera pas l'appui que lui accordait la maison impériale à laquelle le rattachaient en plus de la solidarité monarchique, de nombreux liens de parenté. Les tendances judaïco-socialistes de MM. Bauer et consorts ne sont guère faites d'ailleurs pour s'accorder avec l'esprit clérical et conservateur prévalant au palais de la Bankgasse.

Il me paraît probable que, avec le temps, le rapprochement entre le Liechtenstein et la Suisse se fera beaucoup plus intime que les relations ayant existé avec

2. Il s'agit d'une lettre de transmission accompagnant un extrait du procès-verbal du Conseil fédéral du 10 mai sur la création d'une Légation de Suisse au Liechtenstein, cf. E 2200 Wien 10/3.

l'Autriche dont la capitale était si éloignée et l'esprit assez différent. Si le Vorarlberg devient suisse on peut même se demander si, par la force même des choses, la principauté ne sera pas amenée à suivre son exemple. Dans ce cas, si l'on veut maintenir les Art. 4 et 6 de la Constitution fédérale, le Prince n'aurait qu'à se retirer. Cette solution ne me semble toutefois pas urgente. J'avoue franchement que j'éprouve une certaine sympathie que vous pouvez qualifier de pittoresque ou de poétique pour ce reste de moyen-âge collé à notre flanc mais qui ne nous gêne nullement; je ressens à contempler la «Burg» à Vaduz un sentiment analogue à celui que m'inspirent quelques rares vitraux gothiques du Musée National ou un vieux tableau sur fond d'or au Musée de Bâle. On ne peint plus ainsi mais pourtant c'est beau. Et si l'idée de ce principicule, souverain de 10.000 âmes au maximum, évoque parfois un sourire et fait penser à quelque opérette d'Offenbach il n'en est pas moins vrai que ses sujets sont parfaitement heureux et n'auraient qu'à perdre à devenir républicains. En effet les Liechtensteinois jouissent d'un «self-government» très étendu et le prince est, je crois, tout disposé à leur faire les plus grandes concessions sous ce rapport: ils n'ont pas de dette publique et, pour ainsi dire pas d'impôts le prince prenant presque toutes les charges à son compte particulier; le service militaire est une institution inconnue au Liechtenstein; bref, sous bien des rapports c'est un vrai pays de Cocagne, de sorte que les velléités républicaines qui se sont fait jour lors de la révolution autrichienne ont bien vite fait place à une sage réaction basée sur des calculs très précis. Le prince actuel est un vieux garçon, vivant très retiré, confit en religion, qui n'a visité sa principauté que deux ou trois fois dans sa vie; il semble reconnaître maintenant la nécessité d'un contact plus étroit et doit partir ces jours-ci pour Vaduz. La famille Liechtenstein se rend compte aussi des immenses avantages que peut lui conférer la qualité de famille régnante et l'on peut s'attendre à ce que, à l'avenir, elle soigne davantage ses rapports avec ses sujets que par le passé. Une des plaintes – presque la seule – des Liechtensteinois était qu'on les faisait administrer par des fonctionnaires autrichiens; aussi le baron Imhof, l'ancien gouverneur (Landesverweser) a-t-il dû déguerpir au plus vite au mois de novembre dernier; il est remplacé momentanément par le prince Charles que vous connaissez. Le peuple semble vouloir obtenir le droit d'élire lui-même le chef de son gouvernement qui aurait le titre de «Landammann» tout en maintenant le Prince comme souverain. J'estime que, tant que le prince conservera sa fortune, il pourra aussi se maintenir sur son trône en payant de sa poche les dépenses qui, en d'autres pays moins heureux, incombent au contribuable; le jour où il ne serait plus le grand bailleur de fonds l'amour de ses sujets se refroidirait probablement de façon notoire. Ce jour-là, si le Vorarlberg est suisse, le Liechtenstein le deviendra certainement aussi. Je ne crois pas cependant qu'il soit habile de parler de l'annexion du Liechtenstein avec le Vorarlberg déjà maintenant, comme le fait le Conseiller National Gelpke dans ses articles des «Basler Nachrichten». Si l'on voulait modifier les art. 4 et 6 de la Constitution fédérale et admettre la principauté, avec son prince à la tête, à faire partie de la Confédération, l'histoire de Neuchâtel serait là pour nous dire que pareille situation ne pourrait pas être de longue durée. On peut même se demander si le trône de Jean II, ne court pas déjà certains dangers à entrer en contact aussi in-

time avec notre démocratie que semble le désirer le prince. Si les postes, les douanes, les chemins de fer, le système monétaire et en partie même la justice, deviennent communs les rapports seront pour toutes ces matières plus resserrés que ne l'étaient ceux des alliés (zugewandte Orte) avec l'ancienne Confédération, voire que ceux des anciens Cantons entre eux, et la fusion se ferait peut-être par la force même des choses. Pour le moment, d'après ce que m'a dit le prince Edouard, on examine encore dans quelle mesure les anciens liens devraient être maintenus et quels sont les services qui devraient au contraire chercher à se rattacher aux institutions suisses. Il va de soi, du reste, que toutes ces questions (sauf celle de la représentation diplomatique) restent subordonnées à la question préalable du rattachement du Vorarlberg à la Suisse. Après cet exposé général je reprends ici l'examen particulier cette fois-ci des questions qui ne sont pas encore urgentes.

5. Chemins de fer. En englobant le Vorarlberg la Suisse se verra obligée de racheter la ligne de l'Arlberg jusqu'au delà du tunnel. (Voir mon rapport sur la question du Vorarlberg); par ce fait le petit tronçon qui traverse le Liechtenstein entrera en possession des C.F.F. Cette affaire sera très facile à régler – sous réserve du No. 7.

6. Le passage de l'administration des postes à la Confédération ne me paraît pas bien compliqué non plus – sous réserve du no. 7.

7. Une union monétaire avec une population de 10.000 habitants seulement ne devrait pas offrir de trop grandes difficultés; si toutefois le Liechtenstein demeurait dans un Zollverein autrichien ses transactions commerciales continueraient sans doute à se faire avec ses anciens clients dont il aurait alors intérêt à conserver le système monétaire. Pour les postes et les chemins de fer devenus suisses, d'autre part, le maintien de la couronne autrichienne comme monnaie entraînerait certaines complications de comptabilité et des questions de change qui compliqueraient l'administration de ces services.

8. Le Liechtenstein devrait-il former une union douanière avec la Suisse? J'ai l'impression qu'il n'en a pas grande envie pour le moment. Ses produits, analogues à ceux de la Suisse, trouvent un meilleur débouché en Autriche que chez nous; la quote-part qui lui revenait dans le rendement des douanes était, je crois bien supérieure aussi à ce qui pourrait lui revenir s'il s'associait avec nous. Je n'ai pas les chiffres exacts mais le Prince Edouard m'a donné quelques indications dans ce sens.

9. La cour d'appel d'Innsbruck fonctionne comme cour suprême du Liechtenstein. Tant que celui-ci appliquera les codes autrichiens, il sera préférable sans doute de ne rien changer à l'organisation judiciaire et de laisser un tribunal autrichien interpréter en dernier ressort des lois autrichiennes. C'est aussi le sentiment du Prince Edouard de Liechtenstein.

Pour obtenir des données exactes sur quelques-uns des points indiqués ci-dessus vous êtes plus rapproché de Vaduz et mieux à même que moi de les recueillir; j'ai constaté en effet que la chancellerie viennoise du Prince s'occupe principalement de l'administration de la fortune et puise toutes ses informations politiques et administratives auprès du «Landesverweser». Quand le Prince Edouard sera entré en fonctions comme envoyé de son oncle il en sera sans doute autrement. Je

840

23 MAI 1919

tâcherai toutefois d'obtenir dès maintenant certaines indications de l'administration autrichienne.

Avant de terminer cette lettre trop longue pour le peu de renseignements qu'elle contient je dois encore vous soumettre une requête du Prince tendant à ce que notre courrier se charge aussi de celui-ci pour son Gouvernement de Vaduz. La Valise Liechtensteinoise irait à Buchs où un messenger viendrait la prendre. Les trains express ne s'arrêtent pas à Schaan-Vaduz. Vous m'obligeriez en répondant aussitôt que possible à cette demande.